

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF103

présenté par  
M. Castellani

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 11 à 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à obtenir des **éclaircissement sur la nouvelle « prime de partage de la valeur »** qui remplace désormais la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat (prime PEPA).

Ce dispositif a un effet « d'affichage » très élevé. En effet, il est surprenant de prévoir une prime pouvant atteindre jusqu'à 6 000 € en cas d'accord d'intéressement ou de participation lorsque l'on regarde de près les résultats la « prime PEPA ». En moyenne, cette prime aurait été de 540 €, loin des plafonds initiaux de 1 000 € et 2 000 €, ce qui rend encore plus surprenant le choix de tripler ces limites. Ce dispositif est voué à susciter de fortes attentes des salariés qui ne seront jamais satisfaites dans la réalité.

Par ailleurs, c'est la troisième fois que le Gouvernement propose une prolongation de cette prime « exceptionnelle », or, cette pérennisation progressive risque de ne pas inciter les entreprises à augmenter les salaires.